

DEPARTEMENT
du Nord

COMMUNE DE COUTICHES

ARRONDISSEMENT
de Douai

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



**COMMUNE
de
COUTICHES**

Séance du Neuf Juillet Deux Mille Dix Neuf
à Dix Neuf heures,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence

de Monsieur FROMONT Pascal, Maire

Sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREIGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREIGNAUCOURT Christelle, DEBARGE Anne, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE Florence.

Absents excusés : CHRISTOPHE Pierre, JOPS Ingrid (Procuration à BECART Delphyne).

Absents : BOUTRY Stéphane, ABRAHAM Grégory, MONTOIS Daniel.

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Délibération N° 36/2019

Objet : Signature d'une convention de groupement de commande – assurances I.A.R.D

Vu la délibération n°2019/60 du Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 25 mars 2019 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes des assurances IARD,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances Incendie, Accidents et Risques Divers.

Considérant que ce marché comprend (marché alloti, 5 lots) :

- Assurance de la responsabilité civile
- Assurance de la flotte automobile et risque auto-mission
- Assurance des dommages aux biens
- Assurance de la protection juridique des agents et des élus
- Assurance de la protection juridique des communes et de la CCPC

Considérant que ce groupement a plusieurs objectifs : permettre aux membres de bénéficier des conseils et de l'expertise d'un cabinet spécialisé pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges, avoir des garanties aussi étendues et adaptées que faire se peut, et enfin obtenir une tarification intéressante, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, ainsi que les dispositions de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- De participer au groupement de commandes « assurance Incendies Accidents et Risques Divers »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 19 dont 1 procuration
Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 19
Date de convocation : 20 Juin 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal FROMONT

